

DECISION N°003 /CAB/PM DU 14 JUIN 25

Constatant la composition de la Cellule d'appui Technique à la commission de Coordination et de Suivi de l'Opération d'Assainissement du Fichier Solde et Personnels de l'Etat.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n°94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000;
- Vu le décret n°74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles et militaires et ses divers modificatifs;
- Vu le décret n°75/459 du 26 juin 1975 déterminant le régime de rémunération des personnels civils et militaires, modifié et complété par le décret n°70/64 du 03 mars 1979;
- Vu le décret n°75/79 1 du 18 décembre 1975 fixant l'échelonnement indiciaire des différents cadres des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n°083/CAB/PM du 03 Juin 2005 fixant le cadre organique de mise en œuvre de l'opération d'Assainissement du Fichier Solde et Personnels de l'Etat;
- Vu la décision n°002/CAB/PM du 03 juin 2005 portant création, organisation et fonctionnement d'une Cellule d'Appui Technique dans le cadre de l'Opération d'Assainissement du Fichier Solde et Personnels de l'Etat;

DECIDE :

ARTICLE 1.- La composition de la Cellule d'Appui Technique à la Commission de Coordination et de Suivi de l'Opération d'Assainissement du Fichier Solde et Personnels de l'Etat est constatée ainsi qu'il suit:

Coordonnateur: Monsieur ONGUENE AWANA Laurent, Chargé d'Etudes au Secrétariat Général des Services du Premier Ministre;

MEMBRES : - Monsieur MOGANG Jean Claude, Chargé d'Etudes au Secrétariat Général des Services du Premier Ministre;

- L'Administrateur du Système ANTILOPE;

- L'Administrateur du Système SIGIPES.

RAPPORTEUR: Mademoiselle OTSILI MEDZOGO Evelyne, Chargé d'Etudes Assistant au Secrétariat Général des Services du Premier Ministre.

ARTICLE 2.- La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 14 juin 2005.

**P. LE PREMIER MINISTRE,
Et par Délégation,
LE SECRETAIRE GENERAL
(é)
JULES DORET NDONGO**